



Voici quelques exemples de calculs effectués à partir des propositions ministérielles actuellement connues. Toutes les règles ne sont pas encore définies exactement (décote pour les services actifs, base de calcul, limite d'âge, ...), ces exemples fournissent néanmoins des informations fiables correspondant aux annonces ministérielles actuelles d'une baisse des retraites à l'horizon 2008. Ces mesures se mettraient en place progressivement à partir de la rentrée 2004.

Christiane

a débuté à 18 ans
comme institutrice :

Elle prend sa retraite au 11^{ème} échelon du corps des PE l'année de ses 55 ans avec 37,5 annuités (dernier salaire 2384 € net).

Taux de la pension :

législation actuelle :
 $37.5 \times 2\% = 75\%$
 projet gouvernemental
 $(37.5 \times 1.875) \times 0,925 = 65,04\%$

Montant de la pension :

Avec la législation actuelle :
 $2384 \times 75\% = 1788 \text{ €}$
 projet gouvernemental :
 $2384 \times 65,04\% = 1551 \text{ €}$

**Soit une baisse de 237€
par mois (13%) !**

Pour conserver le même taux de pension Christiane devrait travailler 3 ans de plus, c'est-à-dire jusqu'à 58 ans.

Philippe

a débuté à 21 ans
comme instituteur.

Il peut partir à 55 ans avec 34 annuités car il a plus de 15 ans de services actifs comme instituteurs.

Taux de la pension :

législation actuelle :
 $34 \times 2\% = 68\%$
 Projet gouvernemental
 $(34 \times 1.875) \times 0,82 = 52,28\%$

Montant de la pension :

législation actuelle :
 $2384 \times 68\% = 1621 \text{ €}$
 projet gouvernemental :
 $2384 \times 52,28\% = 1246 \text{ €}$

**soit une baisse de 375€
par mois (23%)!**

Pour conserver le même taux de pension Philippe devrait travailler 5 ans de plus, c'est-à-dire jusqu'à 59 ans.

Hélène

a débuté à 20 ans
comme institutrice.
Elle a eu deux enfants.

Elle prend sa retraite au 11^{ème} échelon du corps des PE l'année de ses 55 ans avec 35 annuités

Taux de la pension :

législation actuelle :
 $(35 + 2) \times 2\% = 74\%$
 projet gouvernemental :
 $(37 \times 1.875) \times 0,91 = 63\%$

Montant de la pension :

la législation actuelle :
 $2384 \times 74\% = 1764 \text{ €}$
 projet gouvernemental :
 $2384 \times 63\% = 1505 \text{ €}$

**soit une baisse de 259€
par mois (14%) !**

Pour conserver le même taux de pension Hélène devrait travailler 3 ans de plus, c'est-à-dire jusqu'à 58 ans.

Nadia, 24 ans,

PE2 depuis le 1/09/2002.
Elle part en retraite à 60 ans.
Elle a l'intention d'avoir deux enfants.

A 60 ans, elle aura travaillé 36 ans.

Taux de la pension :

législation actuelle :
 $(36+2) \times 2\% = 76\%$
 Projet gouvernemental :
 $(38 \times 1.875) \times 0,94 = 67\%$

Montant de la pension :

législation actuelle :
 $2384 \times 76\% = 1812 \text{ €}$
 projet gouvernemental :
 $2384 \times 67\% = 1597 \text{ €}$

**soit une baisse de 215 €
par mois (12%) !**

Pour bénéficier du même taux de pension, Nadia devrait travailler 3 ans de plus, jusqu'à 63 ans.

Murielle

a débuté à 24 ans
professeur des écoles

A 60 ans, elle aura travaillé 36 ans.

Taux de la pension :

législation actuelle :
 $36 \times 2\% = 72\%$
 projet gouvernemental :
 $(36 \times 1.875) \times 0.88 = 59,4\%$

Montant de la pension :

la législation actuelle :
 $2384 \times 72\% = 1716 \text{ €}$
 projet gouvernemental :
 $2384 \times 59,4\% = 1416 \text{ €}$

**soit une baisse de 300€
par mois (15,5 %).**

Pour conserver le même taux de pension, Murielle devrait travailler 3 ans et demi de plus, soit jusqu'à 63,5 ans.

Modalités de calcul: exemple d'Hélène

Proratation:

$(35 + 2) \times 1,875\% = 69,38\%$
 35 : nombre d'annuités
 2 : bonifications pour enfant
1,875 : coefficient de « proratation »
 (dû à l'allongement à 40 annuités)
 au lieu de 2% actuellement.

Décote : 3% : taux de décote par annuité 40-37 : 3 annuités manquantes
 $(40 - 37) \times 3\% = 9\%$

Taux de pension: $100\% - 9\% = 91\%$

$69,38 \times 0,91 = 63\%$

Les calculs ont été établis à partir du salaire net des 6 derniers mois du 11^{ème} échelon de la classe normale des professeurs des écoles. (indice 657, valeur du point net : 3.63 €)